



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2023-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-2023

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin 2026, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 2023-02 modifiant le règlement SQ-2023 portant sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre afin de modifier l'annexe « A ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, pendant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Municipalité au www.lac-des-seize-iles.com.

Le règlement numéro 2023-02 modifiant le règlement SQ-2023 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Avis de motion :	11 mai 2026
Dépôt du projet :	11 mai 2026
Adoption du règlement :	8 juin 2026
Avis de promulgation :	9 juin 2026

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce mardi 9 juin 2026.

Patrick Paradis
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Patrick Paradis, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 9^e jour du mois de juin 2026. J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de juin 2026.

Patrick Paradis
Directeur général et greffier-trésorier